

école nationale  
supérieure  
d'architecture  
de **paris-belleville**

**Compte rendu du conseil d'administration**

**Réunion du 29 septembre 2020**

**Etaient présents :**

Jean-François Renaud, Président du CA.

*Collège des enseignants et chercheurs* : Raphaël Fabbri, André Lortie,

*Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique* : Richard Aroquiame, Arnault Labiche, Anabel Mousset,

*Collège des étudiants* : Yann-Hervé Tape-Pineau, Alexandre Araujo,

*Collège des personnalités extérieures* : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto

**Excusés :**

*Collège des personnalités extérieures* : Patrick Bloche, pouvoir à V. Chatenay-Dolto, Pascale Guedot, pouvoir à Philippe Champenois, Philippe Tchamitchian, pouvoir à Antoine Aubinais, Jack-Yves Bohbot, Pascal Dayre

*Collège des étudiants* : Roxane Tribut, pouvoir à A. Araujo

*Collège des enseignants et chercheurs* : Béatrice Jullien, pouvoir à André Lortie, Jean-Paul Midant, pouvoir à R. Fabbri

**Assistant sans voix délibérative** : François Brouat, Directeur, Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS

Katya Samardzic, représentante de la DRAC, excusée

*Contrôleur budgétaire* : Chantal Bonnefoy, excusée

*Agent comptable* : Florence Bougnaud-Vedel

**Assistant à titre d'experts :**

Agnès Beauvallet, Directrice RH et logistique, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Catherine Karoubi, Directrice financière, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 30, constatant que le quorum est atteint, et rappelle l'ordre du jour :

- 1- Bilan de la rentrée 2020
- 2- Budget rectificatif 2020
- 3- Définition des modalités de sélection des enseignants associés ou invités
- 4- Dispositif d'aide exceptionnelle des étudiants
- 5- Renouvellement partiel des membres du conseil d'administration :
  - a. Information sur les élections partielles,
  - b. Désignation d'une personnalité qualifiée
- 6- Questions diverses

Le président indique que le point 3 est reporté au prochain conseil d'administration et que le point b) du point 5 sera abordé après les questions diverses, les personnalités qualifiées ne participant pas aux débats sur ce dernier point.

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été envoyés en deux fois.

**1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 16 juillet 2020**

Le compte-rendu n'appelle pas de questions.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

**Délibération n°1 :**

Les membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2020 ainsi que les comptes rendus des consultations électroniques du 7 avril 2020 et du 28 avril 2020.

**Décompte des votes**

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

Contre : 0

**1. Bilan de la rentrée 2020**

François Brouat et Murièle Fréchède présentent le bilan de la rentrée

François Brouat souhaite tout d'abord présenter deux ouvrages sur la création de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville dénommée à l'époque Unité pédagogique n°8, publiés à l'occasion de son cinquantenaire en 2019.

« **UP8. Pour une pédagogie de l'architecture** » est une anthologie des textes fondateurs d'UP8 a été dirigée par Marie-Jeanne Dumont, maîtresse de conférences et chercheuse à l'Énsa de Paris-Belleville, historienne de l'architecture, assistée d'Antoine Perron, diplômé de l'école, doctorant et auteur d'un mémoire de master remarqué sur « *L'enseignement du projet à UP8* ».

« *Huet. De l'architecture à la ville, une anthologie des écrits de Bernard Huet* » par Juliette Pommier, maîtresse de conférences à l'Énsa de Paris-La Villette, qui a réalisé en 2010 sa thèse sous la direction de J.-L. Cohen : « *Vers une architecture urbaine, la trajectoire de Bernard Huet* », est un recueil qui vise à rétablir la portée, l'ampleur et l'actualité de la parole Bernard Huet, fondateur de l'Ecole.

Les textes réunis dans ces deux publications permettent de mieux comprendre notre histoire et celle de l'enseignement de l'architecture mais aussi de servir très utilement la réflexion et le débat d'aujourd'hui sur l'architecture et la ville.

Un 3eme ouvrage sur la rénovation du bâtiment, porté par Vanessa Fernandez, était prévu mais il n'a pas pu être publié, sa réalisation est reportée.

Le directeur expose les mesures prises pour l'Ecole en raison de la crise sanitaire actuelle. L'hypothèse de travail pour la préparation de la rentrée, qui était celle d'une rentrée hybride, s'est confirmée. La règle adoptée est de réduire le nombre d'étudiants présents en même temps dans l'enceinte de l'Ecole, soit 2,5 promotions maximum. La révision des emplois du temps du semestre a été complexe, donnant lieu à de profondes modifications. Les enseignements sont organisés soit à distance soit en présentiel avec une utilisation maximale des salles. Arnault Labiche, responsable immobilier a calculé la jauge maximale de chacun des espaces de l'Ecole. Des protocoles spécifiques ont été adoptés concernant l'accès à la médiathèque, aux archives, au centre de ressources documentaires et à la cafétéria, qui répondent aux règles sanitaires prônées par le ministère. Par ailleurs, ont dû être supprimés les voyages hors métropole, les mobilités -ce qui a été difficile pour les étudiants-, mais aussi l'accueil des auditeurs libres. Ces décisions mettent à mal deux politiques, l'ouverture et le rayonnement international, qui s'inscrivent dans une tradition forte de l'Ecole... Elles s'avèrent cependant nécessaires. Enfin, le télétravail des personnels administratifs et techniques est possible jusqu'à trois jours par semaine en privilégiant un rythme de deux jours par semaine si possible, l'organisation s'établissant service par service.

Les universités étant considérées comme des foyers de transmission, un rappel à la responsabilisation doit être régulièrement envoyé à la communauté étudiante, l'objectif étant d'éviter une nouvelle fermeture de l'Ecole.

Murièle Fréchède, Directrice des études, précise que l'emploi du temps hybride a privilégié l'enseignement en présentiel pour les étudiants de Licence Première année, les étudiants étant ainsi 4 jours sur 5 à l'Ecole. De façon générale, les cours en présentiel concernent principalement les enseignements d'architecture, les TD de construction, l'informatique et les arts plastiques. Les enseignements à distance se font par l'intermédiaire de Zoom, dont un achat supplémentaire de 20 salles a

été effectué. Les enseignements en présentiel sont doublés de salles Zoom permettant d'associer les éventuels étudiants cas-contact. Les emplois du temps peuvent basculer en total distanciel si cela est nécessaire.

La rentrée est difficile, notamment parce que les inscriptions administratives se sont effectuées complètement en ligne ce qui s'est avéré être un exercice compliqué. Les inscriptions pédagogiques sont également plus complexes du fait des places limitées pour accueillir les étudiants dans les différents enseignements.

Les étudiants sont à ce jour tous inscrits hormis les tous récents diplômés qui s'inscriront en HMONP dans les très prochains jours.

La rentrée s'est effectuée aux dates prévues, il n'y a pas eu de report.

Elle rend compte des effectifs inscrits :

#### **1<sup>er</sup> CYCLE DE LICENCE**

Années	Total, dont 126 Parcoursup, 1 Lycée Guimard, 25 redoublants pour 33 autorisés, 9 hors Europe
1 <sup>ere</sup> année	161
2 <sup>eme</sup> année	128, dont 5 redoublants
3 <sup>eme</sup> année	144, dont 3 redoublants
total	433

#### **2<sup>d</sup> CYCLE MASTER**

Années	total
4 <sup>eme</sup> année	163
5 <sup>eme</sup> année	317
total	480

## HMOPN

Inscription en cours	103 (chiffre provisoire)
----------------------	--------------------------

## DSA

DSA Maîtrise d'ouvrage	1ere année : 13	2eme année : 13
DSA Patrimoine	1ere année : 15	2eme année : 25
DSA Projet Urbain	1ere année : 18	2eme année : 13
DSA Risques majeurs	1ere année : 15	2eme année : 12
Mastère architecture et scénographies	18	

L'effectif de l'Ecole s'élève donc à 1 158 étudiants au total. Il est à noter que la promotion de Première année comprend 107 filles (66 %) pour 54 garçons (54 %), ce qui révèle le creusement de l'écart, la répartition sur l'ensemble de la Licence étant de 64 % et 36 %.

Murièle Fréchène fait un point sur les modes d'accès particuliers :

S'agissant de l'accès par voie de transfert, l'Ecole a reçu 100 demandes, 26 ont été acceptées, 19 étudiants se sont inscrits.

Le dispositif d'accès Hors Europe a enregistré 160 demandes, 25 ont été acceptés, 21 étudiants se sont inscrits.

Les demandes de DPE / VAP étaient au nombre de 183, 43 ont été acceptés et 24 étudiants se sont inscrits.

Enfin, elle souligne que la seconde session d'enseignements théoriques de HMOPN prévue en mars s'est déroulée début septembre. Les examens ont eu lieu le 28 septembre et les soutenances sont prévues en décembre. La nouvelle promotion a été accueillie en parallèle pour la première session d'enseignements théoriques de deux semaines.

André Lortie fait remarquer que les dispositions prises pour les enseignements à distance ont introduit des turbulences et invité à une invention pédagogique au sein des pratiques d'enseignement ; elles sont l'occasion de porter une attention particulière sur ces changements et nouvelles pratiques, ainsi qu'à une réflexion plus partagée sur les pratiques dans le métier. Au-delà des efforts considérables que fait l'Ecole une réflexion sur les outils et le matériel pédagogique doit être menée.

Véronique Chatenay-Dolto interroge sur les éventuelles difficultés rencontrées par les étudiants pour effectuer leur stage et la manière d'intégrer cette distance dans leur relation avec les équipes. Elle demande quel est l'impact des contraintes sanitaires sur l'insertion professionnelle des étudiants et de quelle manière l'Ecole peut les aider. Murièle Fréchène répond que des décisions ont été prises pour faciliter la réalisation des stages. Le stage court de chantier (Première année) a pu être réalisé. Entre la 2eme et 3eme année, les étudiants doivent réaliser un stage pratique d'un mois, ce qui a été plus difficile, c'est pourquoi les étudiants ont été autorisés à le reporter l'été prochain. En Master, le stage dure deux mois. Exceptionnellement, les étudiants ont été admis en PFE sans la validation préalable de ce stage ni l'évaluation du TOEIC qui pourront être effectués après le PFE. Au-delà, il lui apparaît prématuré de répondre sur la question de l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, elle confirme que certains enseignants développent de nouvelles formes pédagogiques, notamment sous la forme d'un enseignement inversé, la mise à disposition de contenu pédagogique devançant le cours.

Alexandre Araujo ajoute que les cours à distance ont bien fonctionné, y compris pour les cours habituellement donnés uniquement en amphi, il précise que l'enregistrement des cours est utile ainsi que la diffusion des cours et des diapos, car ils apportent de la sécurité aux étudiants qui peuvent rencontrer des difficultés techniques de connexion.

Jean-François Renaud informe que le prochain séminaire des enseignants abordera le partage de ces expériences ainsi que les nombreux nouveaux dispositifs mis en place, afin de les mutualiser. Il souligne que l'enregistrement des cours a soulevé des questions juridiques notamment celle des droits à l'image pour les supports visuels qui ont été diffusés. C'est une question sur laquelle il faudra travailler. Murièle Fréchène fait remarquer que certains enseignants privilégièrent

l'enseignement en direct pour assurer la dynamique propre au présentiel. Des cours en plein air ont été privilégiés, par exemple en arts plastiques et le voyage de Première année, impossible à réaliser dans les conditions habituelles, se fera a priori à Paris.

Jean-François Renaud interroge le représentant du Conseil régional de l'Ordre des Architectes, Pierre Champenois, sur la situation des agences d'architecture depuis la Covid19 et sur la disponibilité de données statistiques sur l'activité et l'emploi. Pierre Champenois répond qu'un sondage a bien été effectué au moment du confinement sur le mode de fonctionnement des agences. Le constat est que les grandes agences n'ont pas subi de ralentissement important d'activité ce qui devrait aider les étudiants pour leur recherche de stages.

Jean-François Renaud remercie le service des études et toutes les équipes administratives et techniques pour leurs efforts en dépit de la lourdeur de la tâche.

Arnault Labiche ajoute que la rentrée administrative et technique du fait du Covid19 rend plus compliqué le travail des équipes dans un contexte angoissant. Le sujet des postes vacants n'est pas résolu et d'autres départs à la retraite sont prévus, ce qui renforce le sentiment de vivre une rentrée vraiment difficile.

## **2- Budget rectificatif 2020**

Catherine Karoubi, directrice financière présente le projet de budget rectificatif pour 2020, conformément à la circulaire du 20 août 2015 de la direction du budget pour la mise en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 dont l'objectif est de renforcer le pilotage budgétaire, d'améliorer la qualité des comptes et la maîtrise financière des opérateurs de l'Etat.

Le projet de budget rectificatif présenté pour 2020 est établi à **5 178 318 €** (2 493 407 € en personnel, 1 978 249 € en fonctionnement, 350 023 € en intervention et 356 639 € en investissement). Il est en diminution de **582 758 €** (soit **- 10,12 %**) par rapport au budget initial 2020 (**5 761 076 €**). Cette diminution est due à la diminution de l'enveloppe investissement et de l'enveloppe fonctionnement.

L'enveloppe intervention est en augmentation de 223 777 €. Certaines dépenses (aides d'urgence, allocations aux étudiants, subventions aux associations) imputées sur le fonctionnement en BI 2020 ont été transférées sur cette enveloppe.

L'année 2020 aura été une année particulière, la crise sanitaire nous obligeant à adapter les enseignements de l'école, à faire face à des besoins nouveaux, à reporter certains projets et à adapter d'autres modes de travail.

### **1. Les autorisations d'emplois**

#### *Tableau 1*

L'établissement dispose à ce jour de 69,5 ETPT/ETP sous plafond LFI et de 4 ETPT/ETP hors plafond correspondants à des contrats aidés.

## 2. Autorisations budgétaires

### Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde déficitaire de 84 039 €. Pour mémoire le solde inscrit au BI s'élevait à - 554 476 € (programmation d'investissement à hauteur de 356 639 € financés sur les ressources propres de l'établissement, voir tableau 6).

Le choix de la présentation d'un budget en déficit n'affecte pas sa soutenabilité compte tenu de la situation très favorable du fonds de roulement et de la trésorerie de l'établissement.

Le montant des autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiements (CP) en fonctionnement s'élèvent à 1 978 249 €.

Les prévisions de recettes apparaissent en baisse soit - 112 321 € par rapport au BI 2020.

Les ressources propres (locations d'espaces, cartes de photocopies, participations des étudiants aux transport et à l'hébergement) sont en baisse de 126 343 € (en lien avec la crise sanitaire).

Les préinscriptions et la taxe d'apprentissage sont en baisse de 16 997 €.

Par rapport aux dépenses inscrites au BI 2020 :

- l'enveloppe « personnel » est en augmentation de 17 460 € (soit + 0,71 %)
- l'enveloppe « fonctionnement » est en diminution de 543 494 € (soit - 27,47 %)
- l'enveloppe « intervention » est en augmentation de 223 777 € (soit + 177,25 %)
- l'enveloppe « investissement » est en diminution de 280 501 € (soit - 44,03 %)

### 2.1 Les recettes

La subvention de base du ministère de la culture (3 596 140 €) est en baisse de 19 500 € par rapport à celle programmée au BI 2020 (3 615 640 €). Cette diminution correspond au transfert de la masse salariale du T3 vers T2 (poste enseignant).

S'y ajoutent des aides spécifiques dont le montant est lié à la réalisation d'actions particulières, elles sont en augmentation de 13 132 € (+ 5,14 %) par rapport aux prévisions.

Les recettes propres, qui représentent 16,38 % des recettes, sont en diminution de - 14,70 %.

#### 2.1.1 Recettes globalisées par rapport au BI 2020

- Subvention pour charges de service public (MC) : - 6 368 €
  - Subvention de base : - 19 500 €
  - Subvention primes Covid : 1 980 €
  - Subvention pour contrats doctoraux : - 1 848 €
  - Subvention pour congés études et recherche : - 12 500 €
  - Subvention pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès : - 3 000 €
  - Subvention pour décharges horaires (Recherche et Chaire) : + 30 000 €
  - Subvention pour les actions internationales : - 1 500 €
- Autres financements de l'Etat : - 7780 €

Subvention de l'Agence de Service et de Paiement pour aider au financement des emplois aidés : 1,5 CUI en moins par rapport au BI 2020

- Fiscalités affectées : + 18 188 €

Reversement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit 20 € de base BI 20 460 € plus 17 € de péréquation soit 37 € par étudiant inscrit. Pour l'année 2020/2021, l'école a perçu 38 648 €. La programmation des actions financées par le produit de la CVEC est orientée vers la santé des étudiants (4 conférences sur le sommeil, consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue), les activités sportives et culturelles ainsi que les aides d'urgences allouées lors de la crise sanitaire.

- Recettes propres : - 143 344 €

Droits d'inscriptions pour le mastère scénographie (+ 1 750 €), autres droits d'inscriptions (- 2 115 €), droits de préinscriptions (- 6 405 €), inscriptions auditeurs libres et bibliothèque (+ 1 470 €), cartes d'impression (- 34 700 €), participation des étudiants aux frais de transport (- 58 024 €), participation des étudiants aux frais d'hébergement (- 21 000 €), locations d'espaces (- 15 000 €), rappel loyer du gardien (+ 819 €), taxe d'apprentissage (- 10 000 €), cartes d'étudiants perdues (-139 €)

### 2.1.3 Recettes fléchées :

- Financements fléchés de l'Etat : - 28 140 €
  - o Subvention pour aides à la mobilité:
    - MC : - 28 140 € d'allocations de mobilité,

Pour mémoire, le montant des allocations mobilité pour les étudiants boursiers est inscrit en compte de tiers et a baissé de - 33 600 €

- Autres financements publics : + 55 119 €
  - o Participation de la DDT de la Seine et Marne – atelier rural : + 4 500€
  - o Subventions pour aides à la mobilité:
    - Erasmus + : + 53 411 €
  - o Contrat de recherche « Futurs exploratoires » : - 15 000 €. La gestion de ce contrat a été confié au CNRS
  - o Convention de partenariat dans le cadre du Programme Régional France-Amérique Latine-Caraïbes (Préfalc) dans le domaine de la gestion des risques majeurs : + 13 808 €
  - o Subvention de la DRAC dans le cadre de la Chaire partenariale : - 1 600 €. Gel de 4% au titre de la réserve de précaution.

## 2.2 Les dépenses présentées par destination

Le référentiel par destination a vocation à porter la présentation des dépenses selon 4 axes :

- Enseignement, services communs et pédagogiques
- Recherche
- Valorisation et diffusion culturelle
- Fonctions supports

Ce référentiel est commun à toutes les écoles, son arborescence ne pouvant être personnalisée qu'au niveau le plus fin (niveau 4). Selon le cas, on retrouve pour chacun des axes les enveloppes : personnel, fonctionnement, investissement et intervention.

### 2.2.1 - Enseignement, services communs et pédagogiques : - 165 076 €

- **La masse salariale** est en augmentation de 32 049 €
  - o Maîtrise scénographie : + 15 307 €
  - o DSA : + 16 742 € (réajustement)
- **Les dépenses de fonctionnement** : - 297 399 €
  - o Organisation accès à l'enseignement : - 48 822 €
  - o Départ à la retraite du responsable de l'atelier maquettes au 1er septembre (remboursement de son salaire à l'Education Nationale)
  - o Relation à l'étudiant/vie étudiante :
    - Aides directes aux étudiants : + 2 900 €
    - Aides indirectes aux étudiants (inscriptions au Cnam, Toeic, CIUP...) : + 10 534 €
    - Coût des voyages pédagogiques (annulations) : - 234 352 €
    - Partenariats divers : - 3 500 €
    - Vie étudiante (santé des étudiants, activités associatives) : - 19 800 €, 17 000 € transférés sur l'enveloppe intervention
    - International (partenariats culturels) : - 2 359 €
    - Documentation : - 2 000 €
- **Les dépenses d'intervention** : + 100 277 €

Aides directes à l'étudiant :

- Bourses mobilités Erasmus + : + 26 577 € aides aux étudiants (dont aides exceptionnelles Covid) : + 56 700 €
- Subvention associations (Bellasso, Bellastock) : + 17 000 € (transfert de l'enveloppe fonctionnement)

### 2.2.2 – Recherche : - 4 842 €

Les dépenses de recherche varient selon les actions programmées le plus souvent dans le cadre de partenariats (contrats de recherche notamment).

- **La masse salariale** : - 2 310 €
- **Les dépenses de fonctionnement** : - 126 032 €
  - o Activités liées à la recherche : + 2 000 €
  - o Matériels : - 7 190 €

- Partenariats : + 3 400 €
- Colloques : + 5 261 €
- Publication/ aide à la publication : - 6 003 €
- Soutien aux doctorants : - 123 500 €

Ces dépenses ont été transférées sur l'enveloppe intervention

- **Les dépenses d'intervention** : + 123 500 €

#### **2.2.3 - Valorisation et diffusion culturelles : + 52 125 €**

La célébration des 50 ans de l'école a commencé fin septembre 2019 et devaient se terminer en juin 2020 avec divers événements : expositions, conférences, la biennale des anciens étudiants et autres manifestations.

- Editions d'ouvrages : + 52 980 €

Livres édités pour les 50 ans de l'école (Huet- de l'architecture à la ville, UP 8 – pour une pédagogie de l'Architecture et Du lycée Diderot à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville)

- Communication (plaquettes, brochures, cartes de visite...) : + 5 800 €
- Conférences/colloques : - 6 655 € (annulation liée au Covid)

#### **2.2.4 - Fonctions supports : - 184 466 €**

Les dépenses les plus importantes sont celles liées au personnel non enseignant de l'école, auxquelles s'ajoutent les indemnisations pour chômage.

- **La masse salariale est stable : - 5 114 €**

Dépenses relatives au personnel (hors masse salariale) : - 7 165 €

Indemnisation chômage : - 4 165 € réduction de la provision inscrite au BI

Stagiaires : - 3 000 € transférés sur l'enveloppe fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement : - 172 188 €**

- Bâtiments : - 70 225 €

- Fluides : - 57 408 € (réduction de la consommation de l'eau, l'électricité et du chauffage)
- Charges locatives : + 5 183 € (appel de fonds pour le 46 bld de la Villette)
- Entretien immobilier : - 18 000 €

- Fonctionnement des services : - 98 506 €

- Formation du personnel : - 16 336 €
- Restauration collective : - 6 110 €
- Stagiaires : + 3 000 €
- Annonces/Insertion : + 2 240 €
- Frais de missions : - 38 674 €
- Réceptions : - 34 600 €
- Matériels : + 8 000 € (dont achat Covid)
- Communication (plaquettes, brochures, cartes de visites... : + 2 890 €)
- Prestations diverses : - 17 134 €
- Fournitures de bureau : - 900 €
- Reprographie : - 2 428 €
- Abonnement téléphonique : + 1 546 € (ajustement)

- Autres charges : - 3 456 €

- Cotisation au FIPHFP : - 4 056 €
- Frais bancaires : + 600 € (commission cartes bancaires)

- **Les dépenses d'investissement**

Le total de l'investissement s'élève à 356 639 € en AE (autorisations d'engagements) et en CP (crédits de paiements). Il est en baisse par rapport aux prévisions du BI 2020 de 280 501 €.

Plusieurs opérations programmées cette année n'ont finalement pas été effectuées, principalement :

- les travaux d'aménagement d'un bureau et d'une banque d'accueil au centre de documentation du laboratoire de recherche (- 107 000 €)
- Le plan vigipirate : complément du système anti-intrusion (- 22 000 €)
- l'isolation acoustique de la salle JPB (- 10 000 €)
- le remplacement des verrières de la médiathèque (- 70 000 €)
- l'extension de l'atelier maquettes (- 120 000 €)
- la mise en place d'une climatisation dans la nouvelle salle des serveurs de sauvegarde (- 17 000 €)
- la création de trappes de visite techniques (- 10 000 €)

Aux dépenses informatiques habituelles, s'ajoute la possibilité d'acquérir une plateforme d'enseignement (+ 34 400 €) permettant l'enseignement à distance, la gestion des examens et la classe virtuelle.

### **3. L'équilibre financier**

*Tableaux 4 et 5*

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaires et non budgétaires (compte de tiers) ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître pour l'ENSA-PB, en 2020, la nécessité de procéder à un prélèvement sur la trésorerie à hauteur du montant du solde budgétaire négatif (- 84 839 €) afin de financer les investissements à réaliser (- 84 039 €) et le versement des allocations mobilités (- 800 €). Ce prélèvement sur la trésorerie est très inférieur prévu au BI qui était de 554 476 euros.

### **4. Situation patrimoniale**

*Tableaux 6 et 7*

Le compte de résultat prévisionnel est présenté en déficit pour un montant de 108 119 €.

Compte tenu d'une part, des dotations aux amortissements prévisibles pour un montant de 380 719 € et d'autre part de l'amortissement des bâtiments de 904 233 €, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 272 600 € ce qui est nettement plus important que ce qui avait été inscrit au BI (82 664 €).

Jusqu'à l'exercice 2020, l'établissement a privilégié une stratégie consistant à affecter une partie des recettes encaissées au financement des investissements prévisionnels de l'école.

L'année 2020 connaît des opérations d'investissement (page 4 et 5) moindres que prévues. Le financement des investissements programmés pour un montant de 356 639 € est assuré pour partie par la CAF prévisionnelle de 272 600 €, et pour partie par un prélèvement sur le fond de roulement de 84 039 €, correspondant strictement au déficit du solde budgétaire présenté dans le tableau 2.

Après ce prélèvement le niveau prévisionnel du fonds de roulement est de 2 658 604 € ce qui correspond à 198 jours de fonctionnement. Le niveau de la trésorerie est de 2 657 078 €.

Mme Bonnefoy ne pouvant être présente à ce Conseil, a transmis ses observations que Florence Ibarra rapporte : Le Contrôleur Budgétaire Régional a émis un avis favorable sur la soutenabilité budgétaire de ce budget rectificatif ; budget rectificatif qui montre bien l'impact de la crise sanitaire, notamment sur l'encaissement des recettes à la baisse et la diminution des autorisations d'engagement et crédits de paiement des enveloppes de fonctionnement et d'investissement.

Véronique Chatenay-Dolto s'interroge sur l'avancement depuis la réunion du conseil d'administration du mois de juillet de la question des vacances d'emplois, de leur répartition entre Budgets Etat et Ecole, et demande si l'Ecole a obtenu des réponses sur la capacité à les pourvoir.

François Brouat répond qu'il n'y a eu aucune réponse concrète, un poste a été publié pour le service des études et la publication d'un autre est prochainement espérée, s'agissant du service financier. Cette dernière publication est demandée dans le cadre d'une prochaine campagne de publication de 15 postes au total pour l'ensemble des écoles d'architecture, d'ici décembre. Les services particulièrement touchés sont la médiathèque, du fait de deux départs à la retraite et d'effectifs réduits, le service de l'accueil de l'Ecole, le service des études ainsi que celui des relations internationales pour lequel une solution provisoire a été trouvée par l'emploi de vacataires. Le service des ressources humaines et le service financier seront prochainement concernés.

Le rapport de l'IGAC sur la situation des ENSA n'est pas encore rendu. De nouveaux échanges auront lieu prochainement.

Les écoles espèrent que les arbitrages 2021 seront positifs. La question des postes enseignants semble entendue. Le sujet des postes ATS a été abordé par le Collège des directeurs lors d'un entretien avec la secrétaire générale fin août. Il en ressort le constat de l'inadéquation des plafonds d'emplois annoncés avec la réalité des possibilités, les marges de manœuvre ayant été fortement réduites du fait de l'autonomie donnée aux grands EPA du ministère.

Le communiqué de presse récent sur le budget 2021 ne fait référence à aucun sujet relatif à l'enseignement de l'architecture.

Une réunion du bureau du Collège des directeurs avec Aurélie Cousi a été demandée et le sujet sera abordé.

Jean-François Renaud souhaite vraiment que cette alerte sur le manque de moyens des ENSA soit portée et relève que le ministère n'a fait aucune réponse à la motion votée en ce sens par le Conseil d'administration lors de sa réunion de juillet.

Arnault Labiche ajoute que les organisations syndicales avaient demandé la réunion d'un Comité Technique Architecture qui a eu lieu en juillet. Aucune suite pratique n'a été apportée.

Jean-François Renaud souligne que cette situation difficile a conduit à la réduction de l'ouverture de la médiathèque (10 – 17h en semaine) qui sera également désormais fermée le samedi avec un accès suspendu pour les utilisateurs extérieurs à l'Ecole. Elle accueillait jusqu'à présent beaucoup d'étudiants de l'Ensa de La Villette.

Jean-François Renaud relève la baisse importante du versement de la taxe d'apprentissage à l'Ecole, passée de 70 000 € à 20 000 €. Il se demande si cela résulte de difficultés de gestion des agences d'architecture durant le confinement. Il pense qu'un travail de communication est à faire pour retrouver ces recettes l'an prochain.

François Brouat confirme que, à ce stade, on ne sait pas si cela est une conséquence de la réforme ou d'une gestion à minima des versements obligatoires par les agences en temps de confinement COVID mais cette situation est générale dans les ENSA qui ont presque toutes enregistré des baisses.

Pierre Champenois n'avait pas connaissance de ce problème ; il propose de se renseigner et confirme que le confinement a pu entraîner certaines prudences ou difficultés de gestion au sein des agences.

Une délibération est proposée :

### Délibération n°3 :

Article 1 : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 69,5 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond
- 5 178 318 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 2 493 407 € personnel
  - 1 978 249 € fonctionnement
  - 350 023 € intervention
  - 356 639 € investissement
- 5 178 318 € de crédits de paiement
  - 2 493 407 € personnel
  - 1 978 249 € fonctionnement
  - 350 023 € intervention
  - 356 639 € investissement
- 5 094 279 € de prévisions de recettes
- 84 039 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 84 039 € de variation de trésorerie
- - 108 119 € de résultat patrimonial
- 272 600 € de capacité d'autofinancement
- - 84 039 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

#### ***Décompte des votes***

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15 (unanimité)

Contre : 0

### **3- Dispositif d'aide exceptionnelle des étudiants**

Florence Ibarra rappelle que, dans le cadre de la crise sanitaire, le conseil d'administration a adopté le 30 avril 2020 un dispositif exceptionnel d'aide aux étudiants qui a été ouvert pour la période du 12 mars au 30 juin 2020 en deux campagnes (mai et juin).

Au total, l'Ecole aura consacré 49 100 €, dont 30 000 de CVEC, à l'aide de 72 étudiants -dont 13 ont reçu 2 aides- pour des montants de 100 à 1 200 € par aide, soit une moyenne de 578 € par aide.

Si la période de confinement est terminée, la situation sanitaire actuelle et ses conséquences économiques obligent toujours les étudiants à se confronter à des difficultés de diverses natures. La responsabilité de l'Ecole est de leur apporter tout le soutien possible, ceci d'autant que l'enseignement est poursuivi sous forme hybride, impliquant un investissement particulier de leur part.

Il est proposé au conseil d'administration de poursuivre la démarche sous la forme d'un dispositif d'aide des étudiants en difficulté après examen de leur situation individuelle, au cas par cas, et non plus dans des campagnes collectives. Les moyens dégagés seront ceux du CVEC (2<sup>ème</sup> tranche reçue par l'Ecole) éventuellement abondés par l'Ecole.

Mises à part les conditions de dépôt des dossiers, la procédure serait largement identique à la précédente :

- Dépôt du dossier de demande et des justificatifs
- Instruction par les services de l'Ecole en liaison avec le service social du CROUS
- Examen par la commission ad hoc et proposition au Directeur qui pourra décider d'attribuer des montants inférieurs à ceux proposés par la Commission en raison de limitations budgétaires.

Il est compliqué d'établir un barème comme cela avait été fait lors des 2 campagnes. En effet, les situations, les raisons des difficultés, des besoins peuvent être très variées.

L'étudiant demandeur s'engage sur la véracité des éléments produits. Il s'engage par ailleurs à terminer l'année universitaire à l'Ecole et à se présenter aux évaluations.

L'aide octroyée peut se cumuler avec d'autres aides.

Le constat des difficultés relatives au matériels informatiques a conduit Bellasso à organiser un achat d'ordinateurs avec une offre selon trois gammes de prix. Alexandre Araujo confirme qu'il y a eu beaucoup de demandes pour un coût total de 40 000 euros qui implique la gestion d'un fonds important pour l'association. Sans doute l'aide de l'Ecole pourra concerner ces achats.

Il faudra veiller à une certaine cohérence vis-à-vis des demandes d'aides et à orienter les étudiants vers les associations étudiantes, toujours en relation avec le Crous qui apporte ses aides régulières ou ponctuelles telles que celles pour l'achat d'un ordinateur. Toutefois, tous les étudiants ne peuvent bénéficier des aides CROUS, notamment du fait de la limite d'âge ou de leur origine hors de l'UE. La Région attribue également 100 euros aux étudiants boursiers de licence 1 pour l'achat d'un ordinateur.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

#### **Délibération n°3 :**

Les membres du Conseil d'administration de l'Ecole, après en avoir délibéré, considérant qu'au regard de la situation sanitaire actuelle et de ses conséquences économiques, il est nécessaire de conforter les dispositifs habituels ou exceptionnels d'aide aux étudiants, approuve la mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle en faveur des étudiants inscrits à l'une des formations dispensées par l'Ecole.

Le formulaire de demande sera disponible sur le site intranet de l'Ecole. Une fois rempli et complété des justificatifs, l'étudiant pourra le déposer par messagerie.

Une commission ad hoc examine le dossier déposé et fait une proposition au directeur, formalisée dans une décision individuelle.

La commission est composée :

- de la directrice adjointe
- de la directrice du service financier
- de la directrice des études ou de son adjointe
- de la chargée du suivi des bourses au Service des études
- de 2 à 3 étudiants élus à la CFVE ou au CA (désignation collective)
- de la présidente de la CFVE
- d'un enseignant membre du CPS

Elle est présidée par la directrice adjointe. L'assistante de direction assure le secrétariat de la commission.

La commission décide de l'organisation de son travail et des modalités de ses votes.

Un bilan semestriel des aides délivrées sera communiqué au conseil d'administration.

#### ***Décompte des votes***

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

#### **4- Renouvellement partiel des membres du conseil d'administration : information sur les élections partielles**

Jean-François Renaud rappelle que ces élections partielles des représentants au Conseil d'Administration, à la CFVE, à la Commission de la Recherche sont de deux natures : les sièges enseignants proposés sont libérés à la suite des départs en

2019 et 2020 d'enseignants-chercheurs élus (titulaires et suppléants), par ailleurs les sièges étudiants doivent tous être renouvelés du fait de la fin des mandats de 2 ans.

Agnès Beauvallet précise les sièges à pourvoir :

- **au Conseil d'administration (CA) :**

Collège des enseignants chercheurs : 2 représentants, 2 suppléants pour 2 ans (durée du mandat restant à courir), en remplacement de François Brugel – Marc Dujon et de Camille Bidaud – Laure Jacquin

Collège des étudiants : 3 représentants, 3 suppléants pour 2 ans

- **à la Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) :**

Collège des étudiants : 4 représentants, 4 suppléants pour 2 ans

- **à la commission de la recherche (CR) :**

Collège des professeurs et des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche : 1 représentant, 1 suppléant pour 2 ans (durée du mandat restant à courir) en remplacement de Julien Bastoen – Adèle Esposito

Collège des doctorants : 1 représentant, 1 suppléant pour 2 ans

Le calendrier est le suivant :

- Affichage des listes électorales des enseignants, chercheurs et doctorants : mardi 8 septembre 2020
- Affichage des listes électorales des étudiants : lundi 14 septembre 2020
- Date limite de dépôt des candidatures : mardi 29 septembre 2020 à 16h
- Affichage des listes de candidatures : vendredi 2 octobre 2020
- Date limite de dépôt des procurations : mardi 20 octobre 2020 à 16 h
- Dates des élections : mercredi 21 octobre de 12h à 14h, jeudi 22 octobre 2020 de 14h à 17h, vendredi 23 octobre de 12h à 14h. ces trois créneaux ont pour objectif de permettre le maximum de participation en s'adaptant au mieux à la présence des étudiants et enseignants à l'Ecole
- Dépouillement : vendredi 23 octobre à partir de 14h15

## 5- Questions diverses

➤ Avenant de la convention UPE

François Brouat explique que la convention avec la COMUE UPE a fait l'objet d'un avenant pour l'année qui, du fait de la création de l'Université Gustave Eiffel et du rôle de celle-ci dans l'inscription des doctorants, voit la cotisation financière être réduite à 5000 €.

➤ Contrat d'objectif et de performance

François Brouat explique que le ministère souhaite généraliser ces contrats, aujourd'hui conclus avec 8 ENSA, selon un calendrier cohérent avec celui des évaluations HCERES et donc du projet d'établissement. Selon le calendrier initial, le projet de contrat d'objectif et de performance de l'Ecole aurait dû être présenté aujourd'hui en vue d'une signature solennelle à l'occasion du conseil d'administration du 26 novembre prochain. La Covid19 a décalé le calendrier.

➤ Convention CNAM

Murièle Fréchère explique que l'Ecole a un partenariat très ancien avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, qui avait pour objectif de compléter l'offre de formation sur la construction, puis s'est étoffé par le développement d'un double cursus. Jusqu'à présent les étudiants pouvaient suivre des unités d'enseignement à volonté et, avec la capitalisation de ces UE et un complément de formation riche mais difficile, ils pouvaient se voir délivrer le diplôme d'ingénieur.

La convention a été modifiée suivants les termes suivants :

Il est proposé un Parcours « double licence », l'Ecole prend en charge financièrement les inscriptions à 2 unités d'enseignement suivies sur 2 semestres différents à la condition de suivre et passer les évaluations d'au minimum 3 unités d'enseignements au CNAM sur l'année. Une inscription pour une autre UE est à la charge de l'étudiant. La validation de 2 UE par semestre permet d'obtenir la licence en Génie Civil.

Un Parcours « ouverture » qui permet de suivre quatre UE différentes dont une sur deux est prise en charge annuellement par l'Ecole.

Dans l'ancienne formule, l'Ecole prenait en charge le coût de l'inscription administrative au CNAM et les étudiants payaient l'inscription aux enseignements suivis. Dans la nouvelle organisation, il n'y a plus de différenciation entre inscription au CNAM et inscription aux UE. L'aide de l'Ecole n'est donc possible que dans la prise en charge d'une partie des inscriptions (90 ou 180 selon l'UE).

Raphael Fabbri détaille la raison de ce changement qui est due à la convergence de deux évolutions : d'une part le bilan fait par des étudiants ayant terminé le CNAM en 5<sup>ème</sup> année qui suggéraient de faire évoluer la formule. Avec Roberta Morelli, ils ont recueilli le fruit de ces expériences et ont ouvert un échange avec Jean-Sébastien Villefort, titulaire de la Chaire concernée du CNAM. D'autre part, le CNAM est lui aussi en train d'évoluer, il a supprimé les chaires mais aussi profondément modifié les modalités des inscriptions au CNAM.

Il est à noter que les étudiants mettent en place une entraide créant ainsi une bonne dynamique de groupe et une solidarité. Cette année le double parcours concerne 8 étudiants de 5<sup>ème</sup> année, ce qui est une très bonne année. Du fait de la difficulté de ce double cursus il est préconisé de le débuter dès la première année. Chaque année une trentaine d'étudiants suivent des cours d'ouverture, beaucoup commençant dès la Première année, puis les effectifs diminuent, peu d'étudiants allant au bout de la logique du double diplôme.

C'est une formation originale qui n'offre pas d'aménagements d'emploi du temps mais seulement la possibilité de suivre les cours en substitution d'une option. Le double cursus étant très difficile, la nouvelle procédure offre une plus grande liberté pour suivre cette formation complémentaire en « construction » et facilite cet apprentissage. Les étudiants peuvent aussi suivre quelques unités d'enseignement du CNAM puis compléter la formation d'ingénieur après leur diplôme de l'ENSA. Ces variétés de parcours résultent de la nature même du CNAM qui est, par définition, un organisme de formation continue.

Un bilan devra être fait les effets de ces nouvelles dispositions.

A Pierre Champenois qui demande comment les autres ENSA organisent de tels partenariats avec des écoles d'ingénieur, Murièle Fréchère explique qu'elles n'ont pas toujours d'organisation particulière et que, lorsque cela est le cas, il s'agit souvent (exemple : La Villette) d'un recrutement et d'une filière spécifique, après classe préparatoire.

#### ➤ **Le Cyclop de Tinguely**

Véronique Chatenay-Dolto expose qu'elle est membre du Conseil d'administration du Cyclop de Jean Tinguely à Milly-la-Forêt et qu'elle est très heureuse de l'intervention prochaine des étudiants de l'Ecole sur les abords de l'œuvre. Il s'agit d'une option Paysage ce semestre et d'un PFE le semestre suivant.

#### ➤ **Situation des ENSA**

Jean-François Renaud constate que ce point a été précédemment abordé. Il souhaite néanmoins informer le Conseil d'une récente réunion des Présidents de Conseils d'Administration des ENSA-P qui a décidé sa constitution en collège avec la forme d'une association. Il souligne que la difficulté de la situation de l'Ecole précédemment évoquée est très largement partagée par l'ensemble des ENSA-P.

Le Président met fin à la séance plénière du Conseil d'Administration et propose la poursuite de l'ordre du jour en l'absence des personnalités qualifiées.

## **6- Désignation d'une personnalité qualifiée du conseil d'administration**

Les personnalités qualifiées (Antoine AUBINAIS, Véronique CHATENAY-DOLTO, Pascal DAYRE, Pascale GUEDOT) ne participent pas à ce point (article 6 du décret 2018-109).

François Brouat rappelle que le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et l'arrêté du 21 mars 2018 précisant la composition des conseils d'administrations des ENSA prévoient et organisent les instances de l'Ecole. L'article 3 du décret prévoit, parmi les personnalités extérieures, « *Des personnalités qualifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'architecture, du patrimoine, du paysage, de la ville et des territoires désignées par le conseil d'administration sur proposition du directeur* ».

Les 21 et 29 janvier 2019, le conseil d'administration s'est prononcé sur la désignation des cinq personnalités qualifiées dont Yann Fabès, Directeur de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI).

Yann Fabès ayant quitté la direction de l'ENSCI, il a été proposé au conseil d'administration de proposer sa nomination à la personne qui lui succéderait à la tête de l'établissement. Il souligne qu'il s'agit plus d'une proposition institutionnelle que personnelle, l'ENSCI étant une école très reconnue dans le domaine du design, avec une organisation et un fonctionnement particuliers. L'Ecole a en effet un partenariat spécifique avec l'ENSCI notamment autour d'un double cursus et des enseignants communs (P. de Glo de Besse).

Frédérique Pain a été nommée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 directrice de ENSCI par arrêté du 3 août 2020. Le CV de Frédérique Pain a été transmis aux membres du conseil d'administration.

Mme Pain a répondu favorablement à la proposition du Directeur, se situant dans cet esprit de collaboration entre les deux écoles et confirmant son intérêt pour ce partenariat.

Le directeur propose donc au conseil d'administration de désigner Frédérique Pain comme membre du conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées.

Jean-François Renaud rappelle que, s'il ne connaît pas personnellement Frédérique Pain et après les débats sur ce point en conseil d'administration, il lui apparaît important de maintenir la présence de l'ENSCI dans cette assemblée.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

### **Délibération n°5 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré approuvent la désignation, sur proposition du Directeur, en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Madame Frédérique PAIN, Directrice de l'Ecole nationale supérieure de création industrielle ENSCI, en remplacement de Monsieur Yann FABES, démissionnaire.

### **Décompte des votes**

Votants : 10 (*les personnalités qualifiées ne participent pas à ce vote*)

Abstention(s) : 2

Pour : 8

Contre : 0

En conclusion de cette réunion, Jean-François Renaud remercie chaleureusement les étudiants qui terminent leur mandat pour leur participation active et constructive aux travaux du conseil d'administration.

La séance est levée à 16 heures 40.

### **Le Président**

**Jean-François Renaud**

